



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **LES BACS PROFESSIONNELS MARITIMES**

**RENTÉE SEPTEMBRE 2021**



Mise en œuvre à la rentrée 2019, la réforme des bacs professionnels maritimes vise à renforcer l'employabilité des élèves, en leur proposant des formations adaptées aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain. Découvrez les modalités des bacs professionnels maritimes.



## Une seconde professionnelle maritime « partagée »

La seconde professionnelle est commune à l'ensemble des filières. Elle garantit un socle minimal de connaissances dans le domaine maritime.

Le choix d'une **option de consolidation** (ou de spécialité) permet à l'élève de se familiariser avec la filière souhaitée pour son orientation en première, en mettant l'accent sur la pratique professionnelle.

Le choix d'une deuxième option, **l'option d'exploration**, vise à acquérir des fondamentaux sur une autre filière afin de faciliter la réorientation si besoin.

## Des bacs pro maritimes rénovés

Un **bac électromécanicien marine (EMM) renforcé** avec des compétences supplémentaires en électrotechnique, électronique et automatisme, au fait des technologies de demain.

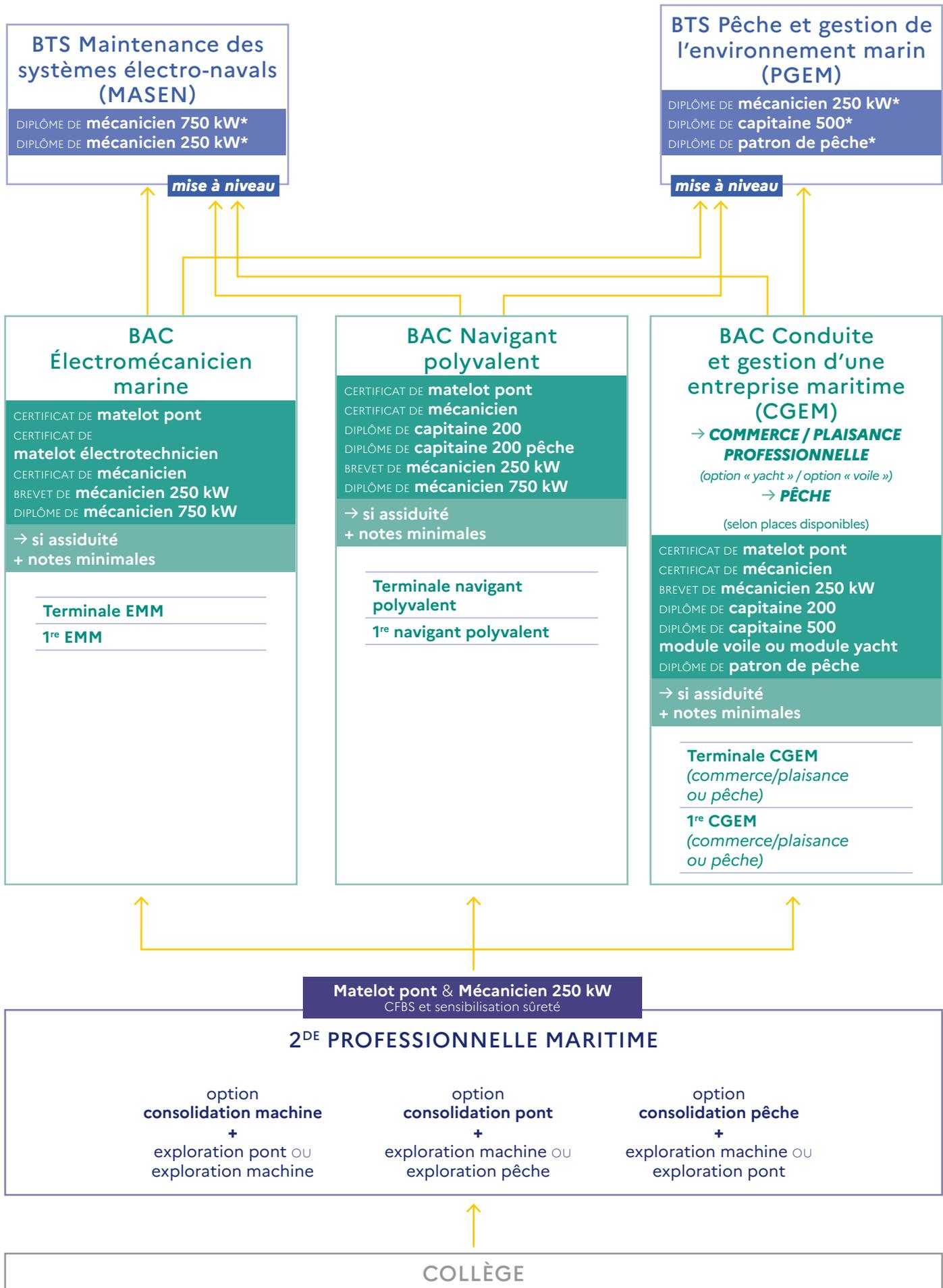
Le **bac conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) offre une option pêche consolidée** dans l'apprentissage des techniques de ramassage, de matelotage et de manoeuvre pour être opérationnel plus rapidement.

Un nouveau bac est créé : **le bac polyvalent**. Il offre aux élèves la possibilité d'obtenir une double qualification « pont » et « machine » en trois ans seulement. Véritable exception à la française, la polyvalence du marin français est une compétence recherchée aussi bien à l'international que sur nos côtes. Il est mis en place sous forme d'expérimentation dans deux lycées professionnels maritimes.

## Poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle réussie

La rénovation des bacs professionnels maritime poursuit un double objectif :

- répondre aux nouvelles exigences de progressivité des diplômes et des formations professionnelles favorisant la poursuite des études (BTS maritimes, Ecole nationale supérieure maritime...)
- renforcer l'adéquation des formations avec les exigences internationales en matière de qualification pour garantir des brevets de qualité, gage d'employabilité des élèves à la sortie du lycée.



**ATTENTION**  
 L'obtention des titres professionnels maritimes est conditionnée à des notes minimales et un contrôle de l'assiduité.



PLUS D'INFORMATIONS  
[mer.gouv.fr](https://mer.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*